



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 98558

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des jeunes titulaires d'un BEP sanitaire et social. Les jeunes titulaires de ce diplôme ont peu de perspectives d'entrée sur le marché du travail, car les débouchés sont très limités. Pour le concours d'entrée en école d'aide soignante, leur diplôme leur permet seulement d'être dispensés des épreuves écrites, mais ils doivent subir les épreuves orales. Compte tenu de la pénurie d'aides soignantes, il serait opportun de créer une nouvelle voie d'accès à cette profession, en permettant aux titulaires d'un BEP sanitaire et social d'entrer en école d'aide soignante après un entretien avec le jury ou un stage pratique, car les connaissances déjà acquises dans le domaine sanitaire et social justifieraient une dispense des épreuves orales du concours d'entrée. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises en ce sens, en vue d'offrir de nouveaux débouchés à ces jeunes et de lutter contre le manque d'aides soignantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98558

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 666

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)